

Ecole primaire Jules Ferry
Place Jordery 69600 Oullins
Tél. :04 78 51 33 06
L

- **Personnes présentes :**

Mme , adjointe déléguée aux affaires scolaires à la mairie d'Oullins

Mme Françoise LEMONNIER, *directrice*

Mmes et Ms : Olivier FAU, Vincent GOUEDO, Frédéric AUGIER, Cédric BUFFIN, Eloïse BROSSA, Magalie CAMICIN, Laurence CAMPAN, Sarah CHISTOPHE , Hélène GALICH, Erwan GUEGUEN, Emeline GROS, Dorothée LANTENOIS, Matthieu LEONARDI, Cécile PHILIBERT, Florie MINO, Lucie REBOUR, Laure VALLADE, Claire UNTEREINER, parents d'élèves délégués FCPE

Mmes et Ms : Romain Antoine , Hélène BESSIERE M. Franck BEYSSERIAT, Fanny BUFFIN , , Létitia COUDURIER, Christine COUTURIER, Alexandra DUROURE, Elsa GUILLEN, Isabelle GUERY, Aude LECOMTE Marianne MICARD, Marie Laure MAHIEUX, Corinne MONTES, Sylvie SECRETANT, , Virginie USCLADE, y, ENSEIGNANTS.

Absents excusés :

M Stéphane GARAPON Inspecteur de l'Education Nationale
Mme Angebaud Fanny enseignante

Table des matières

1 Présentation des participants au conseil d'école.	3
2 Installation du Conseil d'école.....	3
3 Avenant au projet d'école APC.....	6
3.7.1 Cycle 1	8
3.7.2 Cycle II	10
3.7.3 Cycle III	12
4 Organigramme de l'école	14
5 Elections des représentants des parents d'élèves : bilan de la participation et résultats	14
6 Evolution des effectifs depuis 2014.....	15
7 Bilan de la rentrée 2020-2021	15
8 Le RASED	16
9 APA 2020-2021 et spectacles la Renaissance	17

10 Bilan financier de la coopérative scolaire	19
11 PPMS	21
12 Règlement intérieur	21
13 Questions au conseil d'école.	21

Madame Lemonnier remercie l'équipe pour le travail remarquable accompli durant le confinement. Elle se félicite de la relation de confiance entre les parents d'élèves et l'équipe qui permet un travail efficace.

1 Présentation des participants au conseil d'école.

2 Installation du Conseil d'école

2.1 Rôle et règlement



Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes).

- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Certaines personnes peuvent assister au conseil avec voix consultative. Il s'agit notamment :

- des personnes chargées des activités sportives et culturelles,
- des personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique.
- de l'équipe médicale scolaire,
- des assistantes sociales,
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.

2.2 Fonctionnement

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'inspecteur de l'Éducation nationale et suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peut en demander une réunion à titre extraordinaire.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les trente-six heures hors du temps de présence devant les élèves.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. Un exemplaire est envoyé aux membres du conseil.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur la suite qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

2.3 Attributions

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- 1° Vote le règlement intérieur de l'école ;
- 2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) Les activités périscolaires ;

- e) La restauration scolaire ;
- f) L'hygiène scolaire ;
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4.

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

2.4 Vote

En cas de vote, chacun de ces membres a droit à une voix. Le nombre de voix des maîtres de l'école ainsi que celui des représentants élus du Comité de parents ne pourra excéder le nombre de classes de

L'école, c'est-à-dire dix-huit à ce jour. Les parents délégués peuvent tous assister au conseil d'école, mais ne siègent avec voix délibérative que dix-huit d'entre eux, conformément au nombre de classes.

Le présent règlement, établi compte tenu des textes de référence, a été approuvé par le Conseil d'école

Lors de sa réunion du mardi 5 novembre 2019. Il est valable pour l'année scolaire 2020-2021.

3 Avenant au projet d'école APC

3.1 Répartition annuelle des activités complémentaires

Chaque enseignant fournira un calendrier d'organisation personnelle des APC. L'organisation pourra se faire suivant trois formes différentes : soit 1 heure soit les lundis, mardis, jeudis, vendredis soirs, soit les lundis, mardis, jeudis, vendredis matin de 7h30 à 8h15.

De manière exceptionnelle certaines APC pourront être organisées sur le temps du midi de 11h30 à 12h. Laissant ainsi à l'enfant 1h30 pour déjeuner.

Deux blocs d'APC sont prévus : MACLE CP, remédiation massé Math cycle 3 (participation de tous les enseignants de l'école) .

Période 1 : du 05/10/2020 au 17/10/2020 Remédiation massé mathématique CM2 (avec autres enseignant(e)s volontaires)

Période 2 : du 02/11/2020 au 18/12/2020 Remédiation massé mathématiques CM1 (02/11/20 au 20/11/20) et suivant le calendrier de chaque enseignant.

Période 3 : du 04/01/2021 au 05/02/2021 MACLE CP 6 heures (18/01/2021 au 05/02/2021) et APC suivant le calendrier de chaque enseignant

Période 4 : du 22/02/2021 au 09/04/2021 Suivant les calendriers de chaque enseignant

Période 5 : du 26/04/2021 au 11/06/2021 Suivant les calendriers de chaque enseignant

6 heures seront consacrées pour les CP et les CE1 à la correction des évaluations CP et CE1.

Le calendrier des APC sera établi en début de période suivant les activités prévues (nécessité d'une aide deux fois par semaine par exemple)

1. le temps d'identification et d'organisation en Conseil des maîtres :

- Liaison entre classes et mises à jour des fiches EBEP
- Contenu, calendrier des APC et groupes de besoins des différentes périodes.

3.2 le temps d'identification et d'organisation en Conseil des maîtres :

Liaison entre classes et mises à jour des fiches EBEP

- Contenu, calendrier des APC et groupes de besoins des différentes périodes
- Suivi et régulation de la mise en place des APC
- Programmation des équipes éducatives
- Rédaction des DAE
- Rencontre RASED sur les DAE
- Réflexion / Régulation des APC
- Rédaction des PPRE, GEVASCO et dossiers SEGPA pour élémentaire.
- Réflexion sur les situations difficiles, les cas d'élèves dans les classes, les inclusions (CLIS, primo arrivant, élèves aidés dans une autre classe...)
- suivi des fiches EBEP et des équipes éducatives
- Correction des évaluations CP/CE1 (5 heures)
- intégration des TPS et des PS pour la maternelle
- Les horaires retenus sont compatibles avec la garderie du matin et l'étude de fin de journée.
- Nous respecterons la césure d'1h30 prévue pour la pause déjeuner.

3.3 Compatibilité avec le fonctionnement des activités gérées par la mairie, l'accompagnement scolaire

Les horaires retenus sont compatibles avec la garderie du matin et l'étude de fin de journée

3.4 Modalités de contractualisation, de communication (adhésion des familles, suivi de l'aide) :

Contractualisation de l'aide :

- demande d'accord de principe écrit à chaque famille
- si nécessaire, rencontre individuelle formalisée (avec le document mis en place pour les PPRE le cas échéant)

Rencontre enseignant – famille

Communication avec les familles :

- présentation au 1er Conseil d'école.
- présentation des modalités d'organisation du dispositif dans l'école lors des réunions de classes.
- entretien individuel de bilan

3.5 Modalités de prise en charge des élèves

- Fonctionnement en groupes de besoin à l'intérieur d'un cycle.
- Prise en charge de groupes élémentaires par les enseignantes de la maternelle et de l'élémentaire disponibles et inversement (MACLE CP)
- Participation à l'aide individualisée par les enseignantes de la maternelle en élémentaire.
- Calendrier individuel donné à chaque élève.

3.6 Public concerné

Elèves rencontrant des difficultés persistantes ou passagères. Les élèves ayant des problèmes d'organisation et d'adaptation qui les handicapent dans leur scolarité. Contribution au projet de chaque classe.

Pour les remédiations massées, il serait intéressant que le public concerné soit la totalité d'un niveau.

Exemple pour les MACLE : tous les CP .

3.7 CADRE PEDAGOGIQUE 3

3.7.1 Cycle 1

3.7.1.1 La mise en œuvre de l'intégration des TPS-PS

Rencontre enfants-parents-enseignants-ATSEM dans la classe avec mise en place de jeux, visite de l'école par petits groupes de 4-5.

3.7.1.2 Activité Pédagogiques Complémentaires maternelle

Domaines : Mobiliser langage dans toutes ses dimensions	Ecole où enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble	BILAN
Repérage difficultés d'apprentissage		-Globalement les MS/GS ont adopté une posture d'élève -Sens donné à l'école mérite d'être travaillé (confinement entre mars et juin n'a pas aidé)
Analyse besoins		-capacité de mobilisation des élèves face à une tâche a été améliorée pour les GS via le langage distancié mais il est à introduire auprès des MS
Outils pédagogiques		Les mémoires visuelles et auditives ont été sollicitées (ts niveaux) en revanche les inférences n'ont pas été abordées
Indicateurs évaluation		Le langage d'évocation n'a pas été renforcé suffisamment

Domaine Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions	L'école maternelle : une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble
<u>Modalités de repérage des difficultés d'apprentissages</u>	
En lien avec les attendus de fin de cycle 1 -communiquer avec les autres en se faisant comprendre (adulte et pairs) -s'exprimer dans un langage syntaxiquement correct et précis – reformuler pour se faire mieux comprendre	- être capable d'adopter une posture d'élève - donner du sens à l'école pour s'engager dans une activité et la mener à bien

<p>-pratiquer divers usages du langage oral : raconter, décrire, évoquer, expliquer, discuter un point de vue...</p>	
<p><u>Analyse des besoins – compétences prioritaires à cibler</u></p>	
<p>Améliorer les capacités de productions verbales en travaillant le langage d'évocation en lien avec les situations vécues</p> <p>Passer du langage lié au vécu à un langage plus distancié pour formuler ce qu'on a appris</p>	<p>- améliorer la capacité de mobilisation des élèves face à une consigne et/ou une tâche</p>
<p><u>Outils pédagogiques</u></p>	
<p>Jeux d'imitation avec l'élève dans les coins jeux de la classe</p> <p>Utiliser des photos de l'élève en activité comme support de l'échange</p> <p>Utiliser des images pour nommer, catégoriser, mémoriser</p> <p>Elaborer des fiches pour rendre lisible ce qu'on a fait / ce qu'on a appris – mise en place classeur des savoirs</p>	<p>- exercer ses mémoires visuelle et auditives à travers des exercices de prises d'indices, mémorisation... (flash cards, dessins...)</p> <p>- s'entraîner à questionner un extrait d'album sans support (Apprendre à inférer GORZEGNO VIRELY)</p>
<p><u>Indicateurs évaluation</u></p>	
<p>Amélioration du langage des élèves en situation : ex écouter les interactions dans les moments de jeux d'imitation entre les enfants</p> <p>Amélioration du langage d'évocation : ex commenter l'action réalisée (utilisation du passé et des pronoms je / il elle) - élaborer un projet (utilisation du futur) – donner des conseils (utilisation du tu)</p> <p>Manipulation des imagiers, album photos et classeur des savoirs – favoriser la relecture pour</p>	<p>- adopter une posture d'élève</p> <p>- augmenter sa capacité d'écoute</p> <p>- augmenter son temps d'activité réel</p>

faciliter la mémorisation – manipulation par les familles	
---	--

3.7.2 Cycle II

BILAN DE L'ANNEE 2019/2020 :

Les enseignantes de CP dressent un constat positif quant au déroulement et aux résultats des MACLES sur leurs élèves. Elles souhaitent continuer cette année. Les enseignants ayant participé aux Maclé CP sont satisfaits du travail effectué, des outils et de l'organisation.

Les enseignants du cycle sont plus réservés quant aux MACLES CE1. Le constat est fait que les outils utilisés jusqu'à présent à l'école ne sont plus adaptés et que les effets sur les élèves ont été peu visibles. D'autre part, il y a des difficultés de mise en œuvre : les Maclés sont massés sur 3 semaines à raison d'une séance par jour, or beaucoup d'élèves ciblés pour en bénéficier ont des rendez-vous à 16H30 (orthophoniste, orthoptiste, CMP...) ou des activités sportives. Quid également des enfants placés au foyer Saint Vincent.

Il faut peut-être repenser la communication envers les familles, favoriser les maclés sur le temps méridien ?

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES D'AIDE AUX APPRENTISSAGES EN FRANÇAIS : Lecture et compréhension

- **Modalités de repérage des difficultés d'apprentissage :**
- Evaluations nationales CP/CE1
- Evaluations diagnostiques CE2
- Recensement des difficultés repérées : fiche de suivi de l'EBEP, PPRE.
-

RECENSEMENT ET ANALYSE DES BESOINS DES ELEVES : COMPETENCES PRIORITAIRES A CIBLER

- **Lecture Compréhension**
- **Pour les MACLE CE1 un objectif prioritaire : la Fluence**
- **Pour les MACLE CP un objectif prioritaire : décodage et compréhension**
- Travail sur le lexique
- Les inférences

Outils pédagogiques

Etiquettes, jeux ciblés, textes adaptés, énigmes

Fiches de lecture (coin lecture)

3 CRITERES D'EVALUATION DU DISPOSITIF

Les partis pris relatifs au choix du dispositif (Aide personnalisée en petit groupe, Remédiations massées par niveaux de classe, Ateliers de lecture en classe entière... ; co-enseignements, échanges d'élèves pour des groupes de besoins, mobilisation d'équipe pour une cohorte ou selon une compétence visée ; calendrier des alternances de dispositifs par période)

Remédiation massée : Maclé CP CE1

Les indicateurs retenus pour évaluer les progrès dans l'acquisition des compétences du S4C et des programmes de français

Amélioration du décodage et de la fluidité de lecture

Meilleure compréhension des lectures proposées

Utilisation des tests/ re-tests.

CRITERES D'EVALUATION DU DISPOSITIF

Les partis pris relatifs au choix du dispositif)

Remédiation massée de type :

MACLE 27/01/2021 en CP

Les indicateurs retenus pour évaluer les progrès dans l'acquisition des compétences du S4C et des programmes de français

Amélioration du décodage et de la fluidité de lecture

Meilleure compréhension des lectures proposées

Utilisation des tests/ re-tests.

3.7.3 Cycle III

L'objectif de cette rentrée 2020 est d'accueillir tous les élèves dans un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective.

Il s'agit aussi de déployer tous les moyens nécessaires pour permettre la remise à niveau des élèves ayant le plus souffert de la période de confinement.

En ce début d'année scolaire, les priorités sont d'évaluer les élèves afin de mieux les accompagner et de consolider leurs apprentissages. Une réponse personnalisée leur sera apportée afin qu'ils retrouvent le chemin de la réussite.

- Période 1 : du 05/10/2020 au 17/10/2020 **remédiation massé en mathématiques** CM2 (avec autres enseignant(e)s volontaires) : les grands nombres
- Période 2 du 02/11/2020 au 18/12/2020 **Remédiation massé fluence** CM1 : les grands nombres

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES D'AIDE AUX APPRENTISSAGES EN FRANÇAIS : Lecture et compréhension/ Mathématiques les grands nombres.

Nous poursuivrons le travail fait l'an dernier qui à donner de bons résultats.

- **Modalités de repérage des difficultés d'apprentissage :**
Evaluations diagnostiques « Je lis, je comprends » CM1
Lecture à voix haute, test du type de fluence, M Petit (retest le géant Egoïste)
- Recensement des difficultés repérées : fiche de suivi de l'EBEP, PPRE.
- En math CM2
- Evaluations diagnostique de début d'année

RECENSEMENT ET ANALYSE DES BESOINS DES ELEVES : COMPETENCES PRIORITAIRES A CIBLER

Mathématiques

Lire et écrire les grands nombres,

Français

Compréhension

Inducteur, compréhension fine

Implicite/explicite

- **Lecture**
- **Fluence**

Outils pédagogiques

Manuel « je lis-je comprends »

Lector-lectrice

Pouchet-Zorman La cigale

3 CRITERES D'EVALUATION DU DISPOSITIF

Les partis pris relatifs au choix du dispositif

Remédiations massées CM1 et CM2.

Par exemple : Ateliers de lecture

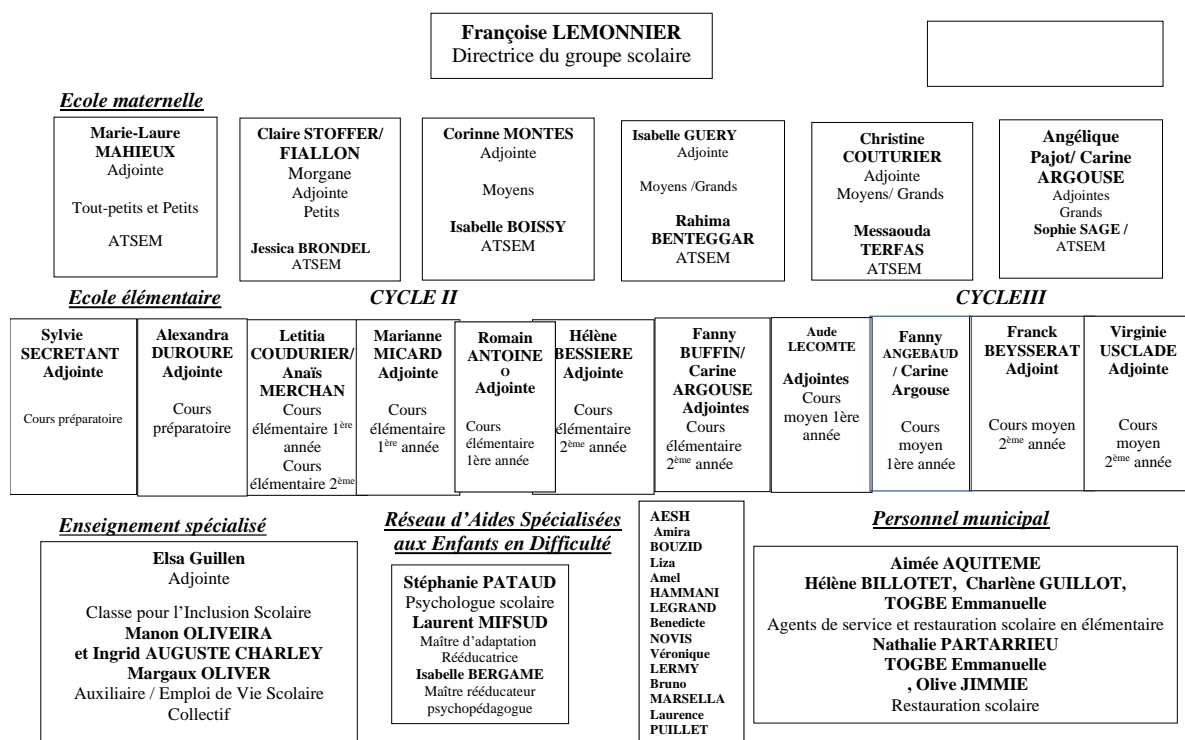
Les indicateurs retenus pour évaluer les progrès dans l'acquisition des compétences du S4C et des programmes de français et en sur les grands nombres en mathématiques.

Amélioration de la fluidité de lecture, de la gestion de l'implicite et de la construction d'inférences.

Utilisation des tests/ re-tests, (y compris en mathématiques)

Le conseil d'école approuve l'organisation des APC.

4 Organigramme de l'école



5 Elections des représentants des parents d'élèves : bilan de la participation et résultats

Election des parents d'élèves	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'inscrits	492	504	528	554	577	582	596
Nombre de votants	146	157	211	209	208	219	237
Nombre de suffrages exprimés (N)	125	135	191	208	188	218	229
Nombre de votes blancs ou nuls	21	22	20	1	20	1	8
Taux de participation	29,7	31,2	39,2	37,7	36,1	37,6	39,8
Résultats Nombre de sièges à pourvoir ®	15	15	16	17	18	18	18
Quotien (N/R)	8,33	9	11,9	12,3	10,4	12,1	12,7

6 Evolution des effectifs depuis 2014

Bilan des effectifs septembre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Maternelle	138	146	147	144	158	159	166
ULIS	8	7	7	8	8	9	8
élémentaire	217	229	238	263	262	261	251
Total	363	382	392	415	428	429	425
Nombre de classes	15	15	16	17	18	18	18

7 Bilan de la rentrée 2020-2021

Classes	
TPS/PS Mme Mahieux	27
PS Mme Stoffer	27
MS/GS Mme Montes	28
MS/GS Mme Couturier	28
MS/GS Mme Guery	28
MS/GS Mmes PAGOT/ARGOUSE	28
	166

Classe	Effectif
ULIS Mme Guillen	8
CP Mme Duroure	21
CP Mme Secrétant	22
CE1 M Antoine	20
CE1 Mme Micard	22
CE2 Mme Bessière	21
CE2 Mme Buffin/ Mme Argousse	21
CE1-CE2 Mme Coudurier / Mme Merchan	17
CM1 Mme Angebaud/ Mme Argouse	27
CM1 Mme Lecomte	27
CM2 M Beysseriat	27
CM2 Mme Usclade	26
	259

8 Le RASED

- ***Tout enfant peut rencontrer des difficultés passagères dans ses apprentissages.***
- La première aide consiste, pour le maître, à adapter son enseignement. Si les difficultés persistent, une aide personnalisée pourra être proposée
- ***Parfois cependant, il est utile que l'Équipe du Réseau d'Aide accompagne et complète les mesures mises en place par l'équipe de l'École en proposant une « aide spécialisée » pour permettre à l'enfant:***
 - ***de dépasser ses difficultés,***
 - ***de construire des stratégies, des attitudes pour être élève,***
 - ***de trouver sa place au sein de l'école.***

Enseignants d'adaptation	Rééducatrice	Psychologue scolaire
Laurent Mifsud	Isabelle Bergame	Stéphanie Pataud

9 APA 2020-2021 et spectacles la Renaissance

APA maternelle transversale Cycle 1
Education musicale CP
Conte Musical CE1
Math Jeux mathématiques C2
Philo Cycle 2 CE1
EPS C2/C3, Escalade et Course d'orientation
APA Théâtre CE2
Vivre l'Inclusion à travers les arts. CE2 ULIS
Danse CM1 Cycle 3
Poésie CM1 Cycle 3
APA projet Yzeron dossier unique envoyé CM1
APA SMIRIL Cycle II
Education à la citoyenneté Cycle3 Les chemin de la mémoire
Apprendre à porter secours CM2
Mathématiques Jeux mathématiques Cycle 3

Le conseil d'école n'émet aucun désaccord sur ce projet.

Chaque élève de l'ULIS participera avec sa classe de rattachement à au moins un spectacle

La renaissance	L'enfant inouï 12/11 9 :45	L'enfant inouï 13/11 14:15	Je brule 4/12 9h45	Melie le magicien 15/12 9 :45	Melie le magicien 18/12 9 ::45
CE1 R Antoine		20 +3 adultes			
CE1 M Micard			23 + 3 adultes		
CE1/CE2 L Coudurier		17+ 3 adultes			
CE2 H Bessière	43 + 5 adultes			22 +3 adultes	
CE2 F Buffin					21+2 adultes

La renaissance	Piletta Remix 14/01 14 :15	Piletta Remix 15/01 14 :15	L'oiseau Migrateurs 05/02 9 :45	Les enfants du levant 8/04 2021 10 :00	Les enfants du levant 09/04 2021 10 :00
CP A Duroure	44+ 5 adultes		45+6 adultes		
CP S Secrétaire					
CE1 R Antoine		20 + 3 adultes			
CE1 M Micard			23+3 Adultes ('04/02 février 14h15)		
CE1/CE2 L Coudurier		19+4 adultes			
CE2 F Buffin					
CM1 A Lecomte				57+7 accompagnateurs	
CM1 F Angebaud					
CM2 F Beysseriat					52 + 6 accompagnateurs
CM2 V Usclade					

10 Bilan financier de la coopérative scolaire

Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2019 au 31 août 2020			
CHARGES		PRODUITS	
60700008 - Achats de produits pour cession	11 311,00	70700008 - Ventes de produits pour cession	15 208,64
61681008 - Assurances versées à l'OCCE	151,65	70800008 - Produits des activités éducatives	0,00
61810008 - Charges des activités éducatives	13 034,86	74100008 - Subventions Etat, Collectivités loc.	3 630,56
62810008 - Cotisations versées à l'OCCE	938,00	74200008 - Subventions d'associations	162,00
65000008 - Autres charges courantes	0,00	75000008 - Autres produits courants	0,00
67000008 - Charges exceptionnelles	57,80	75600008 - Participations volontaires des familles	4 925,00
68000008 - Achats de biens durables	178,00	76700008 - Intérêts perçus	0,00
		77000008 - Produits exceptionnels	630,00
TOTAL DES CHARGES (A)	25 671,31	TOTAL DES PRODUITS (B)	24 556,20

Résultat de l'année 2019/2020 (B-A) (+/-) : **-1 115,11**

Bilan simplifié au 31 août 2020			
ACTIF		PASSIF	
Soldes des comptes au 31/08			
512	Banque (1)	18 952,63	110 Report à nouveau au 01/09/2019 <i>(égal à l'actif/passif au 31/08/2019)</i>
514			
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2019/2020
			-1 115,11
TOTAL DE L'ACTIF	18 952,63	TOTAL DU PASSIF	18 952,61

(1) Comptes bancaires 512 ou 514 : Le mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire où figure le solde indiqué en 512 ou 514. Si ce dernier ne correspond pas à l'extrait, il doit compléter et imprimer la feuille intitulée "Rapprochement Bancaire"		(2) Arrêté de caisse au 31 août : La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non mandataires. Toute caisse supérieurs à 50 € doit être versée sur le compte avant la clotûre !	
<i>Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni :</i>	19 051,56		
<i>Montants non encore encaissés ou débités</i>	<i>Montants (+ / -)</i>	<i>Billets</i>	<i>Nombre</i>
		50,00 €	
		20,00 €	
		10,00 €	
		5,00 €	
		<i>Pièces</i>	<i>Somme</i>
		2,00 €	
		1,00 €	
		0,50 €	
		0,20 €	
		0,10 €	
		<i>Petite monnaie</i>	
TOTAL DES OPERATIONS NON ENCORE CREDITEES	+ 0,00	<i>Solde indiqué dans le bilan en compte 530</i>	0,00
TOTAL DES OPERATIONS NON ENCORE DEBITEES	- 98,93		
<i>Solde indiqué dans le bilan en compte 512 ou 514 :</i>	18 952,63		
NB : l'extrait de compte bancaire fourni doit être le plus proche du 31 août. <small>(Si le nombre d'opérations est plus important, veuillez les noter sur une feuille annexe.)</small>			

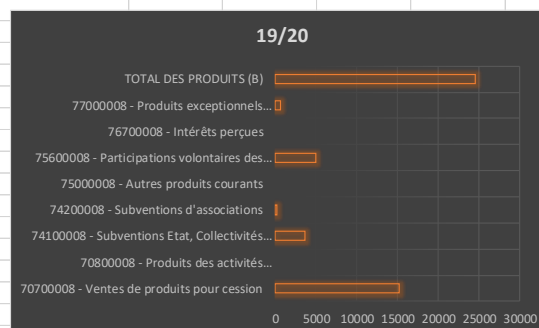
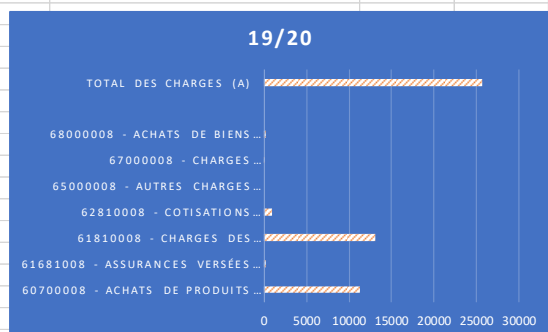
Coopérative scolaire n° 658/01

10.1 Analyse Bilan

Charges	19/20	PRODUIT	19/20
60700008 - Achats de produits pour cession	11311	70700008 - Ventes de produits pour cession	15208,64
61681008 - Assurances versées à l'OCCE	151,65	70800008 - Produits des activités éducatives	0
61810008 - Charges des activités éducatives	13034,86	74100008 - Subventions Etat, Collectivités l	3630,56
62810008 - Cotisations versées à l'OCCE	938	74200008 - Subventions d'associations	162
65000008 - Autres charges courantes	0	75000008 - Autres produits courants	0
67000008 - Charges exceptionnelles	57,8	75600008 - Participations volontaires des fa	4925
68000008 - Achats de biens durables	178	76700008 - Intérêts perçues	0
		77000008 - Produits exceptionnels (annulati	630
TOTAL DES CHARGES (A)	25671,31	TOTAL DES PRODUITS (B)	24556,2

bilan -1115,11

Pas de subvention sorties scolaires, pas de subvention BCD



L'année 2019-2020 est une année très particulière. Nous attendons de nouvelles subventions de la mairie. Nous espérons cette année proposer aux élèves de belles activités.

Le conseil d'école approuve les comptes de la coopérative.

11 PPMS

☒ Observations générales :

Même remarque que l'an dernier :

Il est difficile de trouver un moyen d'alerter qui soit entendu de tous. Cependant le signal PPMS n'a pas fonctionné correctement seule Mme Montes GS/MS qui était dans le gymnase l'a bien entendu. Il faut vraiment réfléchir à un autre mode de fonctionnement pour donner l'alarme.

Par exemple utiliser la sonnerie de l'école.

☒ PPMS Alerte Incendie

Ne pose pas de souci particulier. Elle se passe très bien.

12 Règlement intérieur

Nous ne changerons pas le règlement intérieur cette année.

13 Questions au conseil d'école.

☒ - Le chauffage est-il réparé au RDC dans la partie coté place Jorderie ? Mmes Duroure et Guery ont encore froid et la couchette est aussi très froide.

- Malgré plusieurs signalements les fuites d'eau ne sont pas réparées (une dans la salle évolution, une dans le couloir en bas et une dans la classe de CE1/CE2)

Mme Vallon DAUVERGNE nous promet une réponse rapide ;

Les parents d'élèves souhaitent un rendez-vous avec Mme Vallon Dauvergne afin d'aborder les questions suivantes.

- La circulation aux abords de l'école,
- La cantine,
- L'animation périscolaire

M Fau propose d'organiser une réunion entre les parents d'élèves et les responsables du périscolaire.

Mme Vallon Dauvergne promet de revenir vers eux rapidement et d'organiser une rencontre.

